



**DEC112981INSIS**

*Décision portant nomination de Madame DAGENS Béatrice en qualité de chargée de mission.*

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ portant création et organisation des Instituts ;

**DECIDE**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Madame DAGENS Béatrice, directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes, **du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012**. Sa mission a pour objet d'assister le directeur adjoint scientifique de la section 8 en charge de la photonique.

Pour l'exercice de cette mission, Madame DAGENS Béatrice demeure affectée à l'Institut d'électronique fondamentale – IEF – UMR8622 - Orsay

**Art. 2** – **Du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012**, Madame DAGENS Béatrice percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Art. 3** – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Sud.

**Art. 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 17/01/2012

  
Alain Fuchs